

Les aides pour l'apprenti en Région Hauts-de-France

Etre apprenti permet d'avoir accès à de nombreuses aides. Certaines sont régionales, d'autres nationales. Lors de l'entrée au CFA, le centre de formation remet une carte d'étudiant des métiers. La **carte d'Etudiant** des métiers en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

→ L'aide de l'Etat

Aide au financement du permis de conduire (500 euros)

→ Les aides régionales

Aide à l'équipement : une carte d'un montant de 200 euros utile à l'achat d'équipements ou de fournitures.

Aide au Transport, Hébergement, Restauration :

Aides forfaitaires pour l'hébergement (forfait de 80 euros par an), la restauration (forfait de 100 euros par an) et le transport (jusqu'à 200 euros en fonction de la distance domicile / UFA)

→ Autre

Restauration scolaire : prise en charge financière possible selon l'opérateur de compétences dont relève la structure signant le contrat d'apprentissage.